

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du vendredi 14 septembre 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le vendredi 14 septembre 2018 à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : Aline HARDEMAN, Christine LEFRANCOIS, Jean Dominique CLEMENT, Thierry FRANCOIS, PAIN Jacques, Gérard LESUEUR, Gérald SAVAL, SIMON Marc

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Christine LEFRANCOIS

Date de convocation : le 19 août 2018

. Délibérations

. Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

-abrogation des actuelles délibérations régime indemnitaire

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, l'assemblée délibérante fixe le régime indemnitaire de ses agents dans la limite de celui dont bénéficient les différents services d'Etat.

La présente délibération prendra effet au 1^{er} novembre 2018.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité l'instauration du RIFSEEP:

- D'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées dans la présentation,
- D'instaurer le CIA dans les conditions indiquées dans la présentation,
- D'instituer les critères et les modalités d'attribution de l'IFSE et du CIA, ainsi que les conditions de maintien et/ou de suspension énoncées ci-dessus,
- Que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel

. Fonds d'aide aux jeunes

Le Conseil Général nous propose de participer au fonds d'aide aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle. En 2017 ce fonds a aidé 620 jeunes euréliens dans le cadre de leur parcours d'insertion

Le Conseil Municipal considérant qu'il participe au sein de la commune à plusieurs actions d'insertion sociale :

- **Décide à l'unanimité de ne pas participer à ce fonds.**

. Fonds de solidarité pour le logement

Le Conseil Général propose de participer au fonds de solidarité pour le logement. Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. En 2017, le fonds a reçu 5 511 demandes, 4 162 ménages euréliens ont bénéficié du FSL.

Pour les bailleurs de logements sociaux, le comité de pilotage a fixé une participation de 3 € par logement. La commune étant bailleur de 04 logements sociaux, la participation sera de 12 €

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent la participation de 12 €.**

. Information

Madame Isabelle BERARD a présenté sa démission pour convenances personnelles aux membres du Conseil Municipal.

. Charte de partenariat définissant une politique de recouvrement des produits locaux

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.

Le Conseil Municipal décide d'adopter la charte de partenariat.

. Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération du Pays de Dreux

Par délibération en date du 25 juin 2018, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a tiré le bilan de la concertation menée lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, puis il a décidé d'arrêter le projet de ce schéma.

En vertu de l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme, la commune de Saint Ouen Marchefroy est invitée à exprimer son avis, dans les limites de ses compétences propres, sur ce projet dans un délai de trois mois à compter de la transmission. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis aura été réputé favorable.

Le projet de SCoT, transmis dans sa totalité comprend :

Le rapport de présentation comprenant outre la présentation générale du dossier (explication du projet, enjeux), le diagnostic territorial, l'Etat Initial de l'Environnement, l'évaluation environnementale, etc.,

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) socle des futures orientations et conditions d'aménagement et d'urbanisation,

Le Document d'Orientations et d'Objectif, partie opérationnelle et réglementaire du SCOT,

- Le bilan de la concertation,

La délibération d'arrêt du projet.

Conformément à la délibération prescriptive, la procédure d'élaboration du SCOT s'est accompagnée de concertation avec la tenue de réunions publiques à chaque étape du projets, d'ateliers, la réalisation d'une exposition itinérante, la publication d'une plaquette explicative sur le SCOT, la parution d'articles dans l'AGGLORAMA ou sur le site internet du Pays de Dreux, etc.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- EMET par conséquent un avis favorable à l'unanimité des voix sur le projet de SCOT arrêté par l'Agglo du Pays de Dreux,
- CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans les meilleurs délais.

. Entreprises retenues pour la restauration du clocher de l'Eglise et l'éclairage intérieur

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les offres ci-dessous retenues par la commission d'appel d'offres réunies pour délibérer le 14 septembre 2018

	HT		TTC
Lot 1 Echafaudages LV TEC	48 533,00 €		58 239,60 €
Lot 2 Maçonnerie, installations Lefèvre Alençon	66 061,55 €	<i>Hors options pierre et nef</i>	79 273,86 €
Lot 3 Charpente Ateliers Perrault	77 425,33 €		92 910,40 €
Lot 4 Couverture Lesurtel	78 804,11 €	<i>hors option nef</i>	94 564,93 €
Lot 5 Révision de la cloche Mamias	4 175,00 €	<i>options comprise</i>	5 010,00 €
Total tranche 1 : clocher <i>Rappel estimation 271 319,00 € Avant-projet:</i>	274 998,99 €	TVA 54 999,80 €	329 998,79 €
Lot 6 Electricité Delestre	19 960,96 €		23 953,15 €
Lot 7 Lustrerie Maison Lucien Gau	17 314,00 €	<i>tout compris</i>	20 776,80 €
Total tranche 2: éclairage <i>Rappel estimation 25 280,00 € Avant-projet:</i>	37 274,96 €	7 454,99 €	44 729,95 €
Total des 2 tranches	312 273,95 €	62 454,79 €	374 728,74 €
	HT	TVA	TTC

. Délibérations diverses

- décision modificative : afin de régulariser la section de fonctionnement, il convient de retirer 0.66 € du compte 023 pour les créditer au compte 678. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision modificative.

- SMICA

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, après avoir délibéré, le projet de modification des statuts du syndicat mixte intercommunal du canton d'Anet

- autoriser l'encaissement de 2 chèques de remboursement assurance suite à sinistres pour 497,09 € (bris de glace tracteur) et 141,92 € (bris de glace Berlingo). Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement des deux chèques de remboursement assurance.

. Le carnet de St Ouen Marchefroy

Naissance

- Matthew LISING est né le 29 août 2018

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents

Décès

Monsieur Michel POULIN nous a quitté. Le Conseil Municipal adresse à la famille leurs sincères condoléances.

Monsieur Gérard LEGENDRE nous a quitté. Le Conseil Municipal adresse à la famille leurs sincères condoléances.

La séance est levée à 23 heures

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 13 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

lundi 16h30/18h30

mercredi 15h/19h

vendredi 16h30/18h30

samedi 10h30/12h20

Tel : 02 37 65 98 92